

Observatoire Metropolis

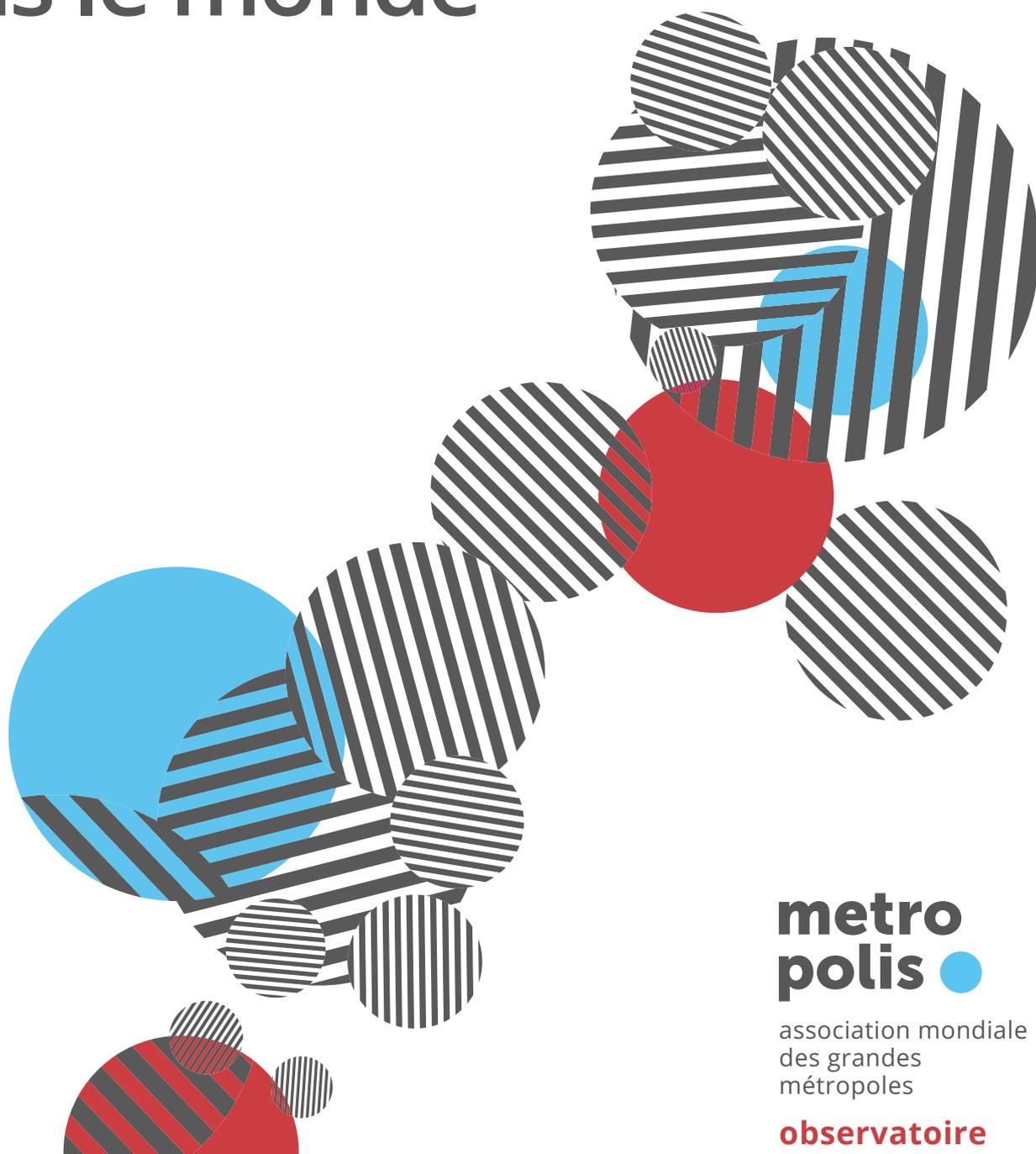
Mariona Tomàs

Université de Barcelone

01

ISSUE PAPER

Tendances métropolitaines dans le monde



**metro
polis** ●

association mondiale
des grandes
métropoles

observatoire

Index

page 2

Introduction

page 3

Tendances générales et thèmes clés

page 5

La gouvernance métropolitaine

page 8

Recommandations

page 9

Bibliographie



Introduction

Le monde s'urbanise toujours plus ; l'expansion accélérée des régions métropolitaines est un phénomène toujours plus visible au XXI^e siècle.

Alors qu'en 1990 moins de 40 % de la population mondiale vivait en ville, en 2010 ce pourcentage dépassait déjà les 50 %. Et l'on s'attend à ce qu'en 2050 sept personnes sur dix habitent en milieu urbain.

Cette évolution a donné lieu dans les vingt dernières années à des changements économiques, sociaux, culturels et environnementaux exigeant, d'une part, la mise en œuvre de grands projets d'aménagement du territoire, notamment caractérisés par de nouveaux modèles de localisation de l'activité urbaine, et, d'autre part, un renforcement important du rôle des aires métropolitaines.

Nous sommes en plein processus de redéfinition de l'espace dans lequel l'échelle métropolitaine et l'échelle urbaine doivent cohabiter. Ce processus aura un impact majeur sur les grandes villes et leurs environs.

Comment trouver l'équilibre entre la priorité à donner aux questions globales et l'impérieuse nécessité de faire face aux problèmes locaux sans que cela n'affecte le quotidien des citoyens tout en respectant l'autonomie des quartiers ou des communes qui composent les métropoles ? Mariona Tomàs analyse le contexte métropolitain actuel dans cette première publication de l'Observatoire de Metropolis et y expose quelques premières recommandations pour répondre à cette question.

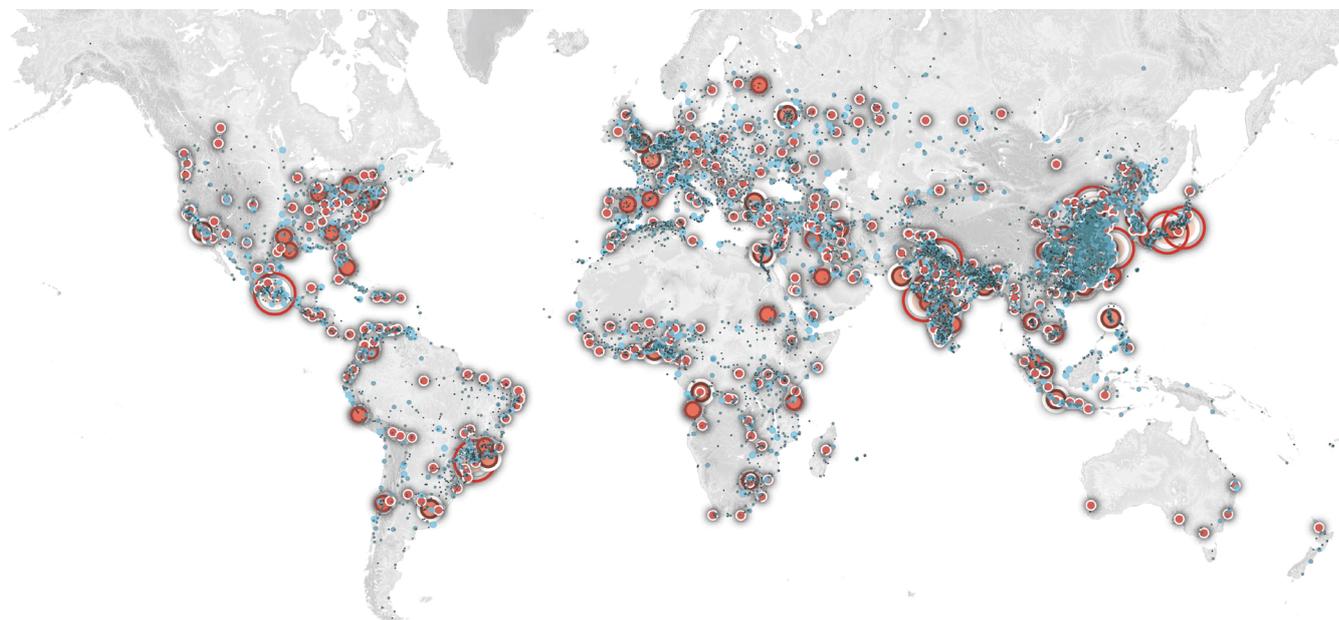


Felip Roca
Secrétaire Général de Metropolis

Tendances générales et thèmes clés

Le processus d'urbanisation est une tendance stable et en hausse dans le monde entier : près de 4 milliards de personnes vivront en zone urbaine dans moins d'un siècle et l'on s'attend à ce qu'il y ait 2,4 milliards de citoyens de plus dans les vingt à trente prochaines années. Les régions actuellement rurales vont entrer dans une phase de transition vers l'urbanisation, donnant lieu à des sociétés urbaines issues de l'un des plus importants tournants de l'histoire humaine, avec ses avantages et ses inconvénients.

Le dernier Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale (GOLD IV) précise que les aires métropolitaines abritent à elles toutes 1,6 milliard de citoyens (41 % du total de la population urbaine) et devraient en accueillir plus de 600 millions de plus en 2030. La région Asie-Pacifique domine le système urbain mondial : elle accueille 47 % de la population urbaine mondiale, et 45 % des métropoles s'y trouvent. La deuxième région en nombre de citoyens est l'Amérique latine et les Caraïbes, où vit 13 % de la population urbaine mondiale et où se trouvent 14 % des métropoles. L'Afrique



Source: GOLD IV Report: Co-creating the urban future. Édition 2016

Carte mondiale des aires métropolitaines, des villes intermédiaires et % de la population habitant dans les petites villes

abrite quant à elle 12 % de la population urbaine mondiale et 11 % des métropoles. Le reste est réparti entre les autres régions.

Les aires métropolitaines sont des lieux d'innovation et de création de richesses, de culture et de chances, et elles représentent 60 % du PIB mondial. Pourtant, bien que les indices de développement humain soient plus élevés en milieu urbain qu'en zone rurale, la qualité de vie y est menacée par deux grands

problèmes interdépendants : les inégalités sociales et les problèmes environnementaux.

La cohésion sociale est un enjeu commun à toutes les aires métropolitaines : il y a actuellement de grandes inégalités au sein des zones urbaines, non seulement en termes de revenus par habitant mais aussi en termes d'accès aux services et aux biens (éducation, santé, logement, mais aussi eau potable, nourriture, électricité, etc.). Il n'y a pas



Les aires métropolitaines sont devenues le champ de bataille pour les droits humains, et en particulier pour le « droit à la ville »

Il s'agit surtout de faire en sorte que l'attraction de capitaux et la croissance économique des aires métropolitaines ne se fassent pas aux dépens de l'intégration sociale et de la durabilité

de véritable égalité des chances : les chances varient en fonction de l'origine sociale, du sexe, du pays de naissance et de l'appartenance ethnique, pour ne citer que quelques causes. De même, l'espérance de vie dépend non seulement du pays (écart Nord/Sud) mais aussi du quartier dans lequel on habite. Par exemple, en 2014, les hommes habitant dans le quartier le plus riche de Barcelone vivaient en moyenne neuf ans de plus que ceux du quartier le plus pauvre (statistiques de l'Agència de Salut Pública de Barcelona, 2015). Ces inégalités, flagrantes dans les pays du Nord, sont encore plus frappantes dans ceux du Sud : les aires métropolitaines sont devenues le champ de bataille pour les droits humains, et en particulier pour le « droit à la ville » (droit au logement, à la mobilité, aux services essentiels, à la culture, à la liberté, à la participation).

Les problèmes environnementaux sont également un enjeu majeur pour les aires métropolitaines. Depuis l'appel en faveur du développement durable lancé lors du Sommet de Rio en 1992, la mise en œuvre d'agendas 21 locaux a visé à réduire le nombre de déchets en ville et à promouvoir le recyclage et les énergies propres. Mais les émissions de CO₂ n'ont pas diminué et la pollution atmosphérique a augmenté, de même que celle de l'eau et du sol : les morts prématurées à cause de la pollution démontrent la nécessité d'une réponse mondiale, et pas seulement locale. Plusieurs initiatives et diverses grandes rencontres organisées à l'échelle mondiale ont mis l'accent sur le besoin de favoriser le développement durable, notamment la XXI^e Conférence des parties des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) en 2015, où fut approuvé l'Accord de Paris sur le climat. Il nous faudra donc mettre impérativement en place de nouveaux modes de production et de consommation dans les vingt prochaines années : nous devons mener la transition vers des aires métropolitaines plus durables. Les catastrophes naturelles sont, par ailleurs, dévastatrices dans les zones urbaines : il convient donc de prendre des mesures en amont et d'adapter les infrastructures pour combattre leurs effets et augmenter la résilience, surtout dans les communautés les plus vulnérables.

Les inégalités sociales et les problèmes environnementaux sont indubitablement liés. Le manque d'accès à l'eau potable ou à un air propre entraîne une diminution de la qualité de vie et de l'espérance de vie. Les personnes qui habitent dans les endroits les plus pollués

et dans des logements insalubres sont généralement les personnes les plus pauvres et pour qui l'égalité des chances est un vain mot. On constate plus particulièrement ce cercle vicieux dans les pays du Sud, où l'urbanisation s'est produite de façon plus désordonnée et très souvent en-dehors de tout contrôle administratif, et donc en l'absence de rurbanisation légale des quartiers concernés. En outre, dans de nombreux pays en développement la variable environnementale n'est pas prise en compte et la concentration urbaine s'accompagne d'une forte pollution atmosphérique. La brèche entre riches et pauvres donne souvent lieu à des zones urbaines marquées par la ségrégation spatiale, où existent aussi bien des lotissements privés (résidences surveillées, condominiums, etc.) que des établissements humains informels (bidonvilles, favelas, campements, etc.). Construire des villes plus justes et plus respectueuses de l'environnement est le principal enjeu auquel sont confrontés les pays du Sud, où l'État providence est bien souvent un concept récent. Comme l'indique le rapport GOLD IV, on s'attend à ce que l'Afrique ait 800 millions d'habitants en plus à l'horizon 2050. L'Inde et la Chine, pays aux fortes inégalités sociales et ayant de grands problèmes environnementaux, connaîtront également une forte croissance. Il convient donc de lutter contre la polarisation non seulement entre les zones urbaines mais aussi au sein même de celles-ci.

Les aires métropolitaines des pays du Nord partagent ces inquiétudes. Comme le souligne l'agenda urbain européen approuvé à Amsterdam en mai 2016 (Pacte d'Amsterdam), les questions liées à l'intégration sociale et à la durabilité sont prioritaires pour les zones urbaines européennes, outre celles liées à l'accueil des migrants et des réfugiés dans les villes, à la promotion de l'économie circulaire, à la création d'emploi par les économies locales, à la transition numérique et à l'innovation dans l'Administration publique.

En résumé, il s'agit surtout de faire en sorte que l'attraction de capitaux et la croissance économique des aires métropolitaines ne se fassent pas aux dépens de l'intégration sociale et de la durabilité. Nombre de documents officiels et de travaux universitaires s'accordent pour conclure que cela ne pourra être obtenu sans une amélioration de la gouvernance métropolitaine, comprise comme une diversité de façons de gérer les toujours plus grandes et plus nombreuses agglomérations urbaines du monde.

La gouvernance métropolitaine

Il y a de nombreux modèles de gouvernance métropolitaine et il n'existe aucune formule adaptée à tous. Chaque ville a en effet ses particularités et son propre mode de gouvernance, pour des raisons historiques et politiques. On peut néanmoins distinguer quatre grands modèles de gouvernance métropolitaine selon le type d'arrangement institutionnel réalisé, à savoir :

- 1)** des gouvernements métropolitains ou des structures créées expressément pour affronter les défis métropolitains : à un niveau (à la suite d'une fusion de communes ou de l'acquisition d'un statut de « ville métropolitaine ») ou à deux niveaux (en conservant les communes, mais avec un niveau de coordination métropolitain) ;
- 2)** des organismes métropolitains sectoriels ayant un niveau moyen d'institutionnalisation et qui sont en charge de la gestion ou de la planification dans un domaine donné (transports en commun, environnement, police, etc.) ;

3) une coordination verticale, où les politiques métropolitaines ne sont pas mises en œuvre par un organisme spécifiquement métropolitain mais, de facto, par des collectivités territoriales qui existent déjà (une région, un département, une province, un comté, etc.) ;

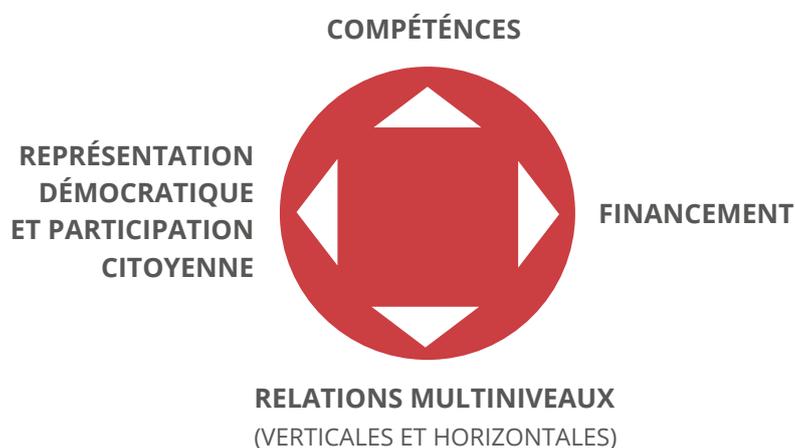
4) des modèles peu institutionnalisés fondés sur la coopération volontaire entre communes, que ce soit par le biais d'une communauté ou d'une association de communes ou au moyen d'une planification stratégique.

En Europe, la plupart des aires métropolitaines se caractérisent par une fragmentation institutionnelle et ce sont les modèles à niveau moyen d'institutionnalisation qui sont le plus fréquents : les gouvernements métropolitains forts et les associations volontaires de communes sont minoritaires. Cette tendance existe dans une certaine mesure dans tous les pays de l'OCDE, où 51 % des aires métropolitaines s'appuient sur une sorte ou une autre d'organisme métropolitain, mais sans capacité réglementaire, et seulement 18 % sur des autorités métropolitaines disposant de pouvoirs (OCDE, 2015). Dans la pratique, les types de gouvernance métropolitaine varient en fonction de la tradition de coopération, des alliances politiques, des rapports entre les différents niveaux d'administration et du rôle dévolu localement aux acteurs publics et privés. Ces équilibres déterminent le type de gouvernance, qui évolue avec le temps. De nombreuses villes ont un type de gouvernance métropolitaine plus ou moins institutionnalisé en fonction de l'étape de transition dans laquelle elles sont – du gouvernement métropolitain aux organismes sectoriels, du plan stratégique à la coopération intercommunale, etc.

Quoi qu'il en soit, tous les types de gouvernance doivent embrasser les domaines suivants : les compétences, le financement, la représentation démocratique et la participation citoyenne, et les relations multiniveaux.

Variables de la gouvernance métropolitaine

Graphique 1



Les moyens financiers dont disposent les aires métropolitaines ne sont pas suffisants pour faire face aux défis urbains

Il faut imaginer des modes de participation qui fassent que les habitants s'approprient ce territoire

Les compétences

Comme le souligne la Déclaration de Montréal d'octobre 2015 sur les aires métropolitaines, ces dernières ne jouissent en général d'aucune reconnaissance politique. Dans la plupart des cas, leurs compétences portent sur les « hard policies » (urbanisme, transports en commun, équipements, environnement), et non sur les « soft policies » (éducation, santé, services sociaux, développement économique) ; en outre, dans les deux cas, il s'agit la plupart du temps de compétences partagées avec d'autres niveaux de gouvernement (local, régional ou national). Il faut aussi tenir compte du caractère contraignant ou non des décisions prises. Par exemple, déterminer si les actions prévues par un schéma d'aménagement métropolitain sont obligatoires ou non pour les communes. Sans ce caractère exclusif et contraignant, il est très difficile d'apporter des solutions à l'échelle métropolitaine.

Le financement

Le financement détermine en grande partie la marge d'autonomie d'une métropole. Non seulement pour ce qui touche aux ressources matérielles (la quantité), mais aussi en ce qui concerne la source du financement (sur fonds propres ou par un autre moyen). Comme le montrent les études réalisées – et comme l'a souligné en mars 2015 la Déclaration de Barcelone des maires des métropoles européennes –, les moyens financiers dont disposent les aires métropolitaines ne sont pas suffisants pour faire face aux défis urbains. Le manque d'autonomie fiscale fait que la plupart des ressources des aires métropolitaines proviennent de transferts d'autres niveaux administratifs. Par exemple, Londres dispose d'une institution métropolitaine (la Greater London Authority), mais son financement dépend de la subvention du gouvernement britannique. D'autres instruments fiscaux sont donc nécessaires pour pouvoir mettre en place des politiques inclusives en faveur du développement durable et de la solidarité. Les aires métropolitaines doivent absolument se doter d'outils de redistribution fiscale pour réduire les inégalités sur leur territoire, comme le démontrent des métropoles comme Copenhague, Tokyo ou Minneapolis-Saint Paul.

La participation citoyenneté

Dans de trop rares cas, les aires métropolitaines disposent d'instances métropolitaines élues (au suffrage direct ou indirect). Le suffrage indirect est le plus fréquent, c'est-à-dire que ce sont des élus communaux qui siègent au sein de l'instance métropolitaine (comme à Barcelone ou en France).

En Europe, seules deux villes, Stuttgart et Londres, ont des instances métropolitaines élues au suffrage direct, mais le taux de participation à ces élections est relativement faible. Si à Stuttgart près de 70 % des inscrits s'étaient déplacés pour la première élection (1994), le taux de participation est tout juste supérieur à 50 % depuis. Il est généralement inférieur à 40 % à Londres, à deux exceptions près (45 % en 2008 et 46 % en 2016). Lors du référendum relatif à la création de la Greater London Authority organisé par le gouvernement Blair, 72 % des électeurs avaient voté pour, mais le taux de participation avait tout juste atteint 35 %. Ces taux sont semblables à ceux des élections municipales, ce qui démontre que, dans ces deux agglomérations, le suffrage direct aux élections au conseil métropolitain n'a pas donné lieu à une hausse de la participation et n'a donc pas suscité un regain d'intérêt pour les affaires locales.

Il convient donc de repenser la participation politique dans les aires métropolitaines en tenant compte du fait que, dans la plupart des cas, il n'existe pas d'institutions représentatives sur un territoire où les gens vivent, travaillent et vaquent à leurs occupations quotidiennes dans plus d'une commune. Il faut imaginer des modes de participation qui fassent que les habitants s'approprient ce territoire et puissent en être des citoyens à part entière, plutôt que de ne s'y sentir que simples consommateurs, voire même simples clients. Il est par ailleurs impératif que ces modes de participation permettent l'implication de ceux qui sont généralement exclus et que leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation tiennent compte de la perspective de genre. À cet égard, les nouvelles technologies de l'information et de la communication pourraient être d'une grande utilité pour encourager la participation citoyenne en milieu urbain.



L'intérêt croissant des grandes multinationales pour développer les smart cities met à l'épreuve la capacité de gouvernance

La gouvernance multiniveaux

Les aires métropolitaines s'insèrent dans un système de gouvernance multiniveaux caractérisé par des relations horizontales et des relations verticales. En effet, elles se sont érigées en acteurs politiques tissant leurs propres réseaux internationaux, comme Metropolis, CGLU (réseau mondial Cités et Gouvernements locaux unis) ou la Taskforce mondiale des gouvernements locaux et régionaux. Ces réseaux favorisent les échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans le but d'encourager la mise en œuvre de politiques efficaces au sein de leurs villes membres et de donner une visibilité aux questions métropolitaines à l'échelle mondiale.

Les relations entre les autorités locales et métropolitaines et le secteur privé sont aussi un aspect essentiel. En effet, l'un des grands enjeux d'aujourd'hui est la mise en place de stratégies de développement économique visant à la hausse du pouvoir d'achat pour tous et qui soient respectueuses de l'environnement. Les activités économiques doivent reposer sur l'économie circulaire, sociale et collaborative, créer des emplois décents et, dans les pays en développement, favoriser le passage de l'économie informelle à l'économie formelle.

Des entités publiques, privées ou à capitaux mixtes n'ayant pas la même portée territoriale et ayant des compositions diverses et des fonctions variées opèrent dans les agglomérations urbaines, et la gouvernance métropolitaine doit donc permettre de les

coordonner. Elle doit aussi garantir l'efficacité et la viabilité financière de la gestion des services dans des secteurs générant des bénéfices importants, comme celui de l'eau et ceux qui sont en lien avec la durabilité du territoire. À cet égard, l'intérêt croissant des grandes multinationales pour développer les smart cities met à l'épreuve la capacité de gouvernance, car en ce domaine les partenariats public-privé sont inéluctables. En effet, ni les municipalités ni les gouvernements métropolitains ne possèdent la technologie et les connaissances nécessaires pour bâtir la « ville intelligente » : l'articulation entre intérêts publics et intérêts privés est au cœur de la gouvernance métropolitaine.

Les possibilités offertes par l'échelon métropolitain pour renforcer la démocratie peuvent être interprétées de deux façons. D'un côté, une plus grande implication du secteur privé dans la gestion des aires métropolitaines peut affecter négativement la transparence et la reddition de comptes. Et, d'un autre côté, l'ouverture de la prise de décisions à d'autres acteurs (publics et privés) et l'introduction de mécanismes de participation peuvent permettre de mieux impliquer la population et d'améliorer la qualité de la démocratie. Quoi qu'il en soit, il convient d'impliquer le secteur privé dans la mise en œuvre des politiques urbaines : une approche fondée sur une pluralité d'acteurs et partagée par toutes les parties est indispensable pour répondre aux défis que doivent relever les aires métropolitaines. Cette approche peut être développée par le biais de la planification stratégique, qui permet de parvenir à des consensus concernant l'avenir de l'aire métropolitaine.



La gouvernance des aires métropolitaines n'est pas seulement affectée par les rapports avec d'autres agglomérations urbaines et avec les différents pans de la société, elle l'est aussi par les relations avec d'autres niveaux administratifs (municipaux, départementaux, régionaux, nationaux). À cet égard, le statut politique et juridique de la commune et de l'instance métropolitaine compte énormément : est-ce un niveau de gouvernement important (disposant de compétences et de financements), quel est son poids dans la vie politique du pays (fort taux de participation aux élections), etc. Ces relations verticales seront donc en grande partie fonction du poids de l'agglomération dans l'ensemble de la région ou du pays, selon le niveau de décentralisation de ce dernier.

En effet, on ne crée jamais des institutions métropolitaines ayant des pouvoirs réels (autonomie juridique et fiscale) et une forte légitimité démocratique (représentants élus au

suffrage direct) à partir de rien, mais toujours à partir d'une structure politique préexistante. La principale raison pour laquelle on ne crée pas de gouvernements métropolitains puissants, c'est que les communes et les autres niveaux administratifs (provinces, départements, régions, gouvernement central) s'y opposent pour des raisons strictement politiques. Peu de gouvernements acceptent en effet de prendre le risque de voir se créer de nouvelles collectivités territoriales englobant la plupart de la population du pays et/ou sa capitale. À chaque fois que cela est arrivé, elles ont été dotées de pouvoirs limités (en matière de gestion, d'exécution et de planification) dans des domaines très concrets (surtout le transport et l'environnement, et, dans une moindre mesure, l'aménagement du territoire et le développement économique). La reconnaissance politique des aires métropolitaines dépend donc du bon vouloir d'échelons plus élevés, qui sont ceux qui légifèrent et fixent leurs pouvoirs.

La gouvernance métropolitaine doit inclure des mécanismes de représentation démocratique et de participation citoyenne pour légitimer ses décisions

Recommandations

La gouvernance métropolitaine tient sa légitimité des résultats obtenus, c'est-à-dire de sa capacité à inspirer des mesures qui apporteront une solution aux problèmes. Elle dépendra donc en grande partie des compétences, des financements et de la reconnaissance que des échelons plus élevés auront octroyés aux aires métropolitaines. De la même façon, la gouvernance métropolitaine doit inclure des mécanismes de représentation démocratique et de participation citoyenne pour légitimer ses décisions.

La gouvernance métropolitaine passe aussi par la capacité à créer une vision partagée par tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés. En effet, le succès ou l'échec des différents modes de gouvernance dépend du comportement des élus métropolitains, c'est-à-dire de leur disposition à coopérer et à tou-

jours trouver le meilleur compromis au service de l'intérêt général. Aucune institution métropolitaine ne peut fonctionner efficacement si elle ne s'appuie pas sur une volonté politique. Il convient donc d'améliorer la coopération multinationale et, surtout, de s'assurer de la collaboration de l'État. Car même s'il existe un système mondial des zones urbaines, le monde continuera à être régi par les États. Il est donc temps pour ces derniers de s'impliquer activement dans la reconnaissance politique des aires métropolitaines.

Le GOLD IV Report adresse 11 recommandations pour l'agenda des aires métropolitaines:

1) Les modèles de gouvernance doivent être plus adaptés à la complexité croissante des aires métropolitaines.

- 2)** Un système intégré de gouvernance métropolitaine doit être fondé sur des principes démocratiques, la transparence et la collaboration.
- 3)** Les aires métropolitaines doivent être dotées de pouvoirs et de ressources adéquates.
- 4)** Les aires métropolitaines doivent développer des stratégies économiques intégrées pour jouer leur rôle de moteur de l'économie nationale et offrir des opportunités à toutes et tous.
- 5)** Les aires métropolitaines doivent se doter d'une planification urbaine visionnaire et stratégique qui favorise un urbanisme inclusif.
- 6)** Les aires métropolitaines doivent offrir des infrastructures et des services publics de qualité, résilients et accessibles à tous.
- 7)** Les aires métropolitaines doivent devenir plus « vertes » et « intelligentes » pour assurer la transition vers des sociétés plus durables et résilientes.
- 8)** Les aires métropolitaines doivent favoriser la solidarité entre les territoires, avec les villes intermédiaires et leurs hinterlands.
- 9)** Les aires métropolitaines devraient placer le « droit à la ville pour tous » au cœur des politiques urbaines afin de renouveler le contrat social et renforcer la « citoyenneté métropolitaine ».
- 10)** Les aires métropolitaines doivent assurer la diversité culturelle et la créativité, qui sont déterminantes pour leur rayonnement.
- 11)** Les gouvernements métropolitains doivent être des acteurs engagés de la gouvernance mondiale et coopérer pour promouvoir l'échange d'expériences et de connaissances.

Ces recommandations sont semblables à celles formulées par le Nouvel Agenda urbain mondial. Il semble donc qu'il y ait un consensus sur les problèmes et les enjeux des aires métropolitaines, mais il reste le plus difficile : la volonté politique de commencer à y faire face.

Bibliographie

Agència de Salut Pública de Barcelona (2015). La salut a Barcelona 2014. Barcelona: Agència de Salut Pública

Heinelt, H. y Kübler, D. (dir.) (2005). Metropolitan Governance: Capacity, democracy and the dynamics of place. Londres: Routledge.

Kübler, D. y Wälti, S. (2001). Metropolitan governance and democracy: how to evaluate new tendencies? Mclaverty, P. (ed.). Public participation and developments in community governance. Aldershot: Ashgate: 115-140.

OECD (2015), Governing the City. Paris: OECD Publishing.
 DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264226500-en>

Tomàs, M. (2016). Explaining Metropolitan Governance. The Case of Spain, Raumforschung und Raumordnung, DOI: 10.1007/s13147-016-0445-0

Tomàs, M. (2015). La gouvernance métropolitaine en Europe. Modèles et défis. Barcelone: Aire Métropolitaine de Barcelone

UCLG (2016) GOLD IV Report: Co-crée le futur urbain. Édition 2016 <http://www.gold.uclg.org/reports/other/gold-report-iv>

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2015). World Urbanization Prospects: The 2014 Revision, (ST/ESA/SER.A/366).

À propos de l'auteur

Mariona Tomàs est professeure de science politique et membre du groupe de recherche sur les études locales à l'Université de Barcelone. Sa recherche se centre sur la gouvernance métropolitaine et les politiques urbaines. Elle a publié plusieurs articles dans des journaux tels qu'International Journal of Urban and Regional Research, Urban Studies et Journal of Urban Affairs, entre autres. Elle a également publié trois livres ainsi que de nombreux chapitres et a participé à différents projets de recherche européens et internationaux. Mariona Tomàs a reçu la Médaille académique d'or de la Gouverneure générale du Canada pour son doctorat en études urbaines (2007) à l'Institut national de la recherche scientifique du Québec. Elle a remporté le Premier prix du livre politique de l'Assemblée nationale du Québec pour son livre sur les réformes métropolitaines à Montréal (*Penser métropolitain ? La bataille politique du Grand Montréal*, 2012). Elle a récemment publié un livre sur la vision métropolitaine de l'ancien maire de Barcelone, Pasqual Maragall.



Mariona Tomàs

Professeure et membre du groupe de recherche sur les études locales, UB

Les informations et opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion institutionnelle de l'Association mondiale des grandes métropoles (Metropolis). Le Secrétariat général de Metropolis ni aucune personne agissant au nom de l'Association ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation faite des contenus de cet œuvre.

Cette oeuvre est sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante :

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>



Avec le soutien de:



Édition:
Novembre 2016

Cette publication contribue à l'implémentation des Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants :



Secrétariat Général

Avinyó, 15. 08002 Barcelone (Espagne)

Tel. +34 93 342 94 60

Fax: +34 93 342 94 66

metropolis@metropolis.org

metropolis.org

#MetroGovernance